

continuer de s'intéresser à ce domaine et d'y conserver des responsabilités. Si le ministre accepte cette position, alors moi, de mon côté, je ne peux accepter un programme qui comporte la remise aux provinces de toute responsabilité dans ce domaine. Je ne peux pas accepter l'idée que le gouvernement fédéral ne conservera aucune sorte de responsabilité et qu'il ne s'assurera même pas que les provinces traitent le peuple indien avec justice.

Mais le ministre a proposé, presque de façon unilatérale, de dissoudre la Direction des Affaires indiennes, et nous devons tous réfléchir à cette question, monsieur l'Orateur. Que fera le ministre s'il ne parvient pas à la faire disparaître? Sa déclaration à la Chambre a virtuellement détruit l'efficacité des affaires indiennes. J'ai entendu dire que des employés de cette direction, surtout dans l'Ouest, sont en quête de nouveaux emplois. Si la Direction survit, elle sera marquée d'un stigmate qui en détournera des employés possibles. Si le ministre ne donne pas la preuve qu'il peut être un meilleur négociateur qu'il ne l'a été—et cela vaut pour le gouvernement tout entier—il aura détruit l'efficacité du ministère sans l'avoir remplacé par un organisme capable de prendre la relève. Il n'aura pas fait d'arrangements efficaces et permanents, monsieur l'Orateur.

Bien sûr, les méthodes qu'a employées le gouvernement pour traiter avec les provinces ont été remplies d'imperfections. Le ministre propose le transfert de la juridiction des Affaires indiennes aux provinces; et pourtant, il est de plus en plus évident que la première nouvelle que les provinces ont entendue à ce sujet, elles l'ont lue dans le Livre blanc. Ce n'est pas la bonne méthode, à mon sens, pour lancer un programme de ce genre et entretenir des relations fédérales-provinciales. Tout cela m'incite à me demander quel succès le ministre aura dans l'application de son programme.

On cherche à faire croire qu'il s'agit d'une mesure progressiste, d'une espèce de Grande Charte pour le peuple indien. Bien loin de là. Le présent débat sera fort utile s'il révèle les faits suivants: on savait que le programme serait probablement inacceptable aux Indiens et on n'a rien fait pour déterminer s'il serait acceptable aux provinces. Quoi d'étonnant alors que le document ait reçu un bien meilleur accueil auprès des journalistes que des gens et des provinces qu'il concerne directement.

Il serait fort regrettable si l'on tentait de faire croire que les Indiens qui s'opposent aujourd'hui à ce document cherchent uniquement à défendre des intérêts particuliers ou à protester contre l'abolition de droits et de privilèges spéciaux dont ils ont joui jusqu'ici. De telles accusations seraient injustes et inexactes. Nous ne pouvons pas minimiser ou dénigrer les protestations des Indiens. On a parlé de menaces de violence et je ne les prends pas à la légère. Monsieur l'Orateur, nous devons admettre évidemment qu'il n'y a jamais eu un climat de confiance entre le ministère des Affaires indiennes et les gens qu'il devait servir. Ce climat de méfiance a été intensifié par le document gouvernemental qui proposait des choses au sujet desquelles il n'y a pas eu de consultations, ce qui écartait de fait les instances au sujet des droits des indigènes et des droits conférés par les traités. Soyons honnêtes les uns envers les autres. Je pense qu'il y a au Canada peu de problèmes plus irritants que celui des droits des indigènes et des droits que les traités leur confèrent, car il peut entraîner de lourdes dépenses fédérales. Nous devons considérer ici d'épineuses questions de justice et d'équité.

Le principal souci des Indiens, qui devrait aussi être le nôtre, c'est que la déclaration du ministre semble minimiser l'importance de la question. J'espère que le ministre saisira cette chance de placer la question dans sa juste perspective avant de dire publiquement que sa déclaration a été mal interprétée. Les Indiens ont eux-mêmes clairement déclaré qu'ils ne sont pas prêts à s'entretenir de cette question avec le ministre avant d'avoir tout le temps voulu pour s'y préparer. J'en conclus que le ministre est disposé à leur donner le temps et les ressources nécessaires. J'espère qu'il le promettra cet après-midi à la Chambre.

Ce débat ne vise pas à condamner le gouvernement pour ce qu'il a fait, en dépit de ses manœuvres apparentes. Si nous l'avons amorcé c'est parce que nous voulons empêcher le gouvernement de continuer à prendre des mesures qui créeront une lourde atmosphère de méfiance et peut-être de chaos. L'égalité des Indiens n'est pas en jeu. C'est là un but que tous approuvent. Mais l'égalité ne s'obtient pas, monsieur l'Orateur, par quelques lignes griffonnées sur un chiffon de papier ni par des discours. Vous ne créez pas l'égalité en déclarant votre intention de la